



FICHE D'INSCRIPTION – VIDE-GRENIER

Date : 29 novembre 2026

Lieu : salle des fêtes

5 Rue du général Giraud

56800 Ploërmel

Organisé par : SI Y'A PAS PLUIE

Mail : ploermel.videgrenier@gmail.com



HORAIRES



EXPOSANTS

Installation : de 6h00 à 7h50

Chaque exposant doit être installé et **prêt à accueillir les visiteurs à 8h00.**



VISITEURS

Ouverture au public : de 8h00 à 18h00



INFORMATIONS DU PARTICIPANT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail: _____



PIÈCE D'IDENTITÉ

Type de pièce :

☐ Carte nationale d'identité

☐ Passeport

☐ Permis de conduire

N° de la pièce d'identité : _____

Délivrée le : ____ / ____ / ____

Par : _____



RÉSERVATION D'EMPLACEMENT

TARIFS

3 € / mètre sans table

5 € / mètre avec table

☐ Sans table : _____ m × 3 € = _____ €

☐ Avec table : _____ m × 5 € = _____ €

MONTANT TOTAL À RÉGLER

_____ €

DEMANDE D'EMPLACEMENTS CÔTE À CÔTE

☐ Je souhaite être placé(e) à côté d'un autre exposant.

Nom et prénom du 1er exposant : _____

Nom et prénom du 2^e exposant : _____

IMPORTANT : Toute demande de placement côte à côte entre deux exposants doit être précisée sur la fiche d'inscription. Les noms et prénoms des deux exposants doivent obligatoirement être indiqués.

MODE DE RÈGLEMENT

☐ Espèces

☐ Virement

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e) ;
- Ne vendre que des objets personnels et usagés ;
- Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile
- Avoir pris connaissance du règlement du vide-grenier et m'engager à le respecter.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIER

Article 1 – Objet

Le présent règlement fixe les conditions de participation et les règles à respecter par les exposants lors du vide-grenier.

Article 2 – Inscription

Le paiement peut se faire en virement, avec la fiche inscription envoyée par mail ou dans une enveloppe comme pour les paiements en espèce, au compte suivant :

NOM : ASSOC.SI IL Y'A PAS PLUIE

IBAN : FR76 1600 6220 1100 8481 0883 904

BIC : AGRIFRPP860

Ou en espèce, avec la fiche inscription dans une enveloppe fermée, aux adresses suivantes :

Brasserie Heretiks 89 rue du val 56800 Ploërmel (ouvert le jeudi/vendredi/samedi de 15h à 21h)

Vap Ohm 4 rue du Général Wood 56800 Ploërmel (ouvert du lundi au samedi de 9h à 20h)

L'inscription se fera à réception de la fiche inscription remplie et du règlement daté et signé. L'inscription sera validée par mail

Article 3 – Emplacements

Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Chaque exposant doit respecter l'emplacement qui lui est attribué.

Article 4– Tarifs

L'emplacement est facturé :

- **3 € par mètre sans table**
- **5 € par mètre avec table**

Article 5 – Installation et horaires

Chaque exposant doit impérativement être **installé et prêt à accueillir les visiteurs à 8h00**. Chaque exposant s'engage à maintenir son stand ouvert et à **ne pas ranger son étal avant 18h00**, afin de respecter les horaires de la manifestation.

Aucun véhicule ne devra gêner la circulation ou l'installation des autres exposants.

Article 6 – Matériel

Chaque exposant est responsable de son matériel et de ses marchandises.

Les tables et installations doivent rester dans les limites de l'emplacement réservé et ne pas gêner les passages.

Article 7 – Marchandises autorisées

Sont autorisés les objets personnels et usagés correspondant à l'esprit d'un vide-grenier.

La vente de produits illicites, dangereux, contrefaits ou interdits par la réglementation est strictement interdite.

Article 8 – Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, détériorations ou accidents concernant les biens des exposants.

Chaque exposant reste responsable de ses biens et de son comportement.

Article 9 – Propreté

Chaque exposant doit laisser son emplacement propre et reprendre ses déchets et invendus à la fin de la manifestation.

Article 10 – Sécurité

Les passages doivent rester libres.

Les véhicules et installations ne doivent pas gêner la circulation du public ou des secours.

Article 11 – Départ

Le départ des exposants doit se faire selon les consignes des organisateurs afin de garantir la sécurité du public et des autres participants.

Article 12 – Respect des consignes

Les exposants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs, les règles de sécurité et le présent règlement.

En cas de non-respect, les organisateurs peuvent demander à l'exposant de quitter les lieux.

Article 13 – Acceptation

L'inscription au vide-grenier vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.



SIGNATURE

Nom et prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

☐ Lu et approuvé

Signature :



PARTIE RÉSERVÉE À L'ORGANISATEUR

N° d'inscription : _____

N° d'emplacement : _____

Métrage réservé : _____ m

Montant perçu : _____ €

Mode de règlement : _____